

Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

Le maintien de la mosaïque de milieux naturels et de ses équilibres passe par un pastoralisme mesuré. Il convient de faciliter la présence humaine en estive afin de permettre une utilisation adaptée de la montagne. Cette exploitation harmonieuse des ressources naturelles nécessite des aménagements structurants à réaliser ou à mettre aux normes. L'isolement et l'éloignement des lieux de vie en estive nécessitent de proposer aux éleveurs et bergers diverses solutions alternatives pérennes pour améliorer la desserte pastorale (muletages, héliportages, pistes de largeur réduite) et ainsi conforter leur présence en montagne. L'estive est un espace de nature, partagé par de nombreuses activités (tourisme, pêche...) dont il convient de favoriser la multi vocation.

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesure de soutien à l'activité pastorale

- Favoriser le gardiennage ;
- Favoriser l'accueil de troupeaux extérieurs permettant l'exploitation équilibrée des estives (bourse aux estives) ;
- Poursuivre la modernisation des cabanes pastorales et des équipements pastoraux, dans le respect des patrimoines, en réservant leur usage aux bergers gardiens pendant la période estivale.

Mesures de préservation

- Réaliser ou réactualiser les diagnostics pastoraux dans un objectif d'équilibre de la pression pastorale et afin d'optimiser les pratiques pastorales ;
- Mettre en place des mesures agro-environnementales territoriales (y compris leur future génération) ;
- Gérer les feux dirigés en concertation avec les personnes concernées ;
- Favoriser des pratiques sanitaires (optimisation des traitements, traitements alternatifs) limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau ainsi que sur les populations d'insectes et de rapaces.

Mesure de sensibilisation

- Sensibiliser les touristes à un bon comportement vis-à-vis des troupeaux. Mettre en place une signalétique sur la présence des chiens de protection.

Contributions attendues des communes

- Soutiennent ou réalisent les aménagements en estive ;
- Contractualisent les mesures agro-environnementales y compris leur future génération ;
- Associent le parc national au montage de leurs projets.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

Objectif 8 Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

- Soutient l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ;
- Met en place des partenariats techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- Inscrit son action dans le cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne ou du dispositif qui suivra ;
- Apporte les éléments de connaissance pour la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Contribue à la réalisation des diagnostics pastoraux et des études.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, DDT, DDTM, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, associations de protection de la nature, GDS, DDCSPP, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales...

Référence ID de l'article : #1392

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:45